



SOMMAIRE.....	1
EDITORIAL.....	2
SURVEILLANCE DU MARCHÉ.....	3
Le respect de l’obligation d’assurance : nécessité de la mise en place des comités multisectoriels chargés d’appuyer l’organe de contrôle.....	3
ECHANGES D’EXPERIENCES, SEMINAIRES, FORMATION.....	6
Bruxelles, Belgique : Séminaire du Groupe des Contrôleurs d’Assurances Francophones.....	6
MAROC : 49ème Assemblée Générale de la Fédération des Assurances de Droit National Africaines « FANAF ».....	10
ARCA : Atelier de formation sur l’assurance agricole.....	15
NOUVELLES DE L’INDUSTRIE DES ASSURANCES.....	16
L’assurance agricole : une solution prometteuse face à la vulnérabilité des ménages agricoles due aux aléas climatiques et d’autres catastrophes au Burundi.....	16
Courtage en assurance : 4ème Conférence Annuelle régionale de l’Association des Courtiers d’Assurance du Burundi « IBAB ».....	23



Editorial : Le développement du marché par une surveillance efficace, l'innovation et des acteurs compétents.

Parmi les missions assignées à l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances « ARCA » figurent la surveillance du marché, la promotion de l'industrie des assurances et la veille à l'application de la réglementation des assurances. Il est donc impératif pour l'ARCA de veiller à la réussite de ces missions afin d'assurer le développement durable du secteur burundais des assurances. La surveillance des assurances étant une fonction réglementaire essentielle exercée par l'ARCA, elle passe par un contrôle adéquat des activités des acteurs du marché et la vérification de la conformité de la réglementation en vigueur afin de protéger le marché et les assurés contre l'insolvabilité des assureurs.

L'objectif global de la surveillance des activités des assurances est de maintenir, dans l'intérêt des assurés, un marché burundais d'assurance efficace, équitable, sûr et stable. Pour atteindre cet objectif, des efforts sont faits pour maintenir la confiance en respectant les engagements et en améliorant la gouvernance des sociétés d'assurances, tout en s'assurant que la commercialisation et la souscription à des produits d'assurances obligatoires sont observées et tout en développant des produits adaptés aux besoins émergents.

C'est dans ce cadre que l'ARCA a commencé à vérifier que certaines assurances obligatoires sont respectées. L'effort particulier a été concentré à l'assurance obligatoire de la Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion afin de constater l'état de la souscription à cette assurance et de susciter la collaboration de l'administration locale dans le suivi du respect de cette obligation d'assurance comme la réglementation en vigueur le prévoit.

Dans le même contexte de développement du secteur burundais des assurances, et face à la

vulnérabilité croissante des exploitants agricoles due aux aléas climatiques, le développement des mécanismes de gestion des risques devient une priorité pour le secteur agricole burundais et pour le développement du secteur des assurances en général. A cet effet, conscients de cette réalité, les acteurs et partenaires du secteur des assurances s'accordent sur la nécessité de développer des solutions durables et inclusives, en particulier à travers la promotion de l'assurance agricole.

Cette solution est une attente des exploitants agricoles et des autorités locales de la région de Kumoso à savoir Ruyigi et Rutana qui s'accordent sur le fait que l'assurance agricole est essentielle pour ceux qui investissent dans l'agriculture. Ce souhait, en effet, se fonde sur le fait que lorsqu'un sinistre survient, il devient extrêmement difficile pour les agriculteurs de se relever ou de rembourser leurs dettes contractées pour financer leurs activités agricoles. Beaucoup d'entre eux attendent avec impatience la mise en place d'un tel dispositif, estimant qu'il s'agit d'une solution prometteuse pour renforcer la résilience du secteur agricole face aux aléas climatiques. D'où la nécessité d'une mise en œuvre rapide de l'assurance agricole pour soutenir les efforts de développement durable dans cette région, en particulier, et à travers le pays, en général.

Toutefois, la mise en œuvre des différents programmes visant la modernisation et le développement du secteur nécessite des compétences tant au niveau de la régulation qu'au niveau des acteurs du marché. C'est pour cette raison que l'ARCA investit dans la formation, des cadres et des agents des assurances et de l'ARCA, pour renforcer les compétences et favoriser les échanges d'expériences.

Surveillance du marché

Le respect de l'obligation d'assurance : nécessité de la mise en place des comités multisectoriels chargés d'appuyer l'organe de contrôle



Dans le cadre du contrôle régulier des activités du secteur des assurances, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances s'est rendue dans les provinces de Gitega et Mwaro au mois de janvier 2025. Le but de la

visite était de s'enquérir de l'état de la mise en application de l'assurance obligatoire de la Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion, de recueillir les

Page | 3

données sur les cas de sinistres relatifs aux immeubles commerciaux déjà enregistrés et de s'informer sur les actions déjà entreprises par l'Administration pour faire respecter l'assurance obligatoire de la responsabilité civile des exploitants des immeubles commerciaux : défis et perspectives.

Cette activité a été réalisée en étroite collaboration avec les responsables de l'Administration communale, conformément à l'Ordonnance ministérielle conjointe n°540/530/1644 du 07/10/2014 portant détermination des établissements commerciaux assujettis à l'obligation d'assurance de la responsabilité civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion, spécialement en son article 3 qui prévoit que *« l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances et les collectivités publiques du lieu où se trouve l'immeuble commercial en question sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en application de la présente ordonnance »*.

Ainsi, dans l'ensemble, 21 établissements commerciaux dont 15 de Gitega et 6 de Mwaro ont été visités.



Parmi les 21 établissements visités dans les deux provinces, 5 seulement de Gitega avaient déjà souscrit à l'assurance obligatoire de la Responsabilité Civile des exploitants

des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion tandis qu'à Mwaro aucun établissement possédait l'assurance, soit un taux de 23,81%. Certains employés des établissements rencontrés à Mwaro évoquent le manque d'agences d'assurance sur place.

En ce qui concerne les dispositifs de sécurité, sur les 21 établissements commerciaux visités, 15 possédaient des dispositifs de protection, de sécurité et de la prévention contre l'incendie, soit un taux de 71,43%.

Le taux des établissements commerciaux qui possèdent les dispositifs de protection, de sécurité et de la prévention est de **71,43%**. Ce taux est de **73%** et **66,67%** respectivement à Gitega et à Mwaro.

Quelles sont les actions déjà entreprises par l'Administration pour aider à faire respecter l'assurance obligatoire de la Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion ?



Administrateur de la commune Kayokwe

Les responsables communaux rencontrés tant à Gitega qu'à Mwaro affirment qu'ils n'ont pas encore effectué des contrôles après des établissements commerciaux. Comme dans d'autres régions du nord du pays où des visites ont été effectuées pour se renseigner sur le rôle de l'administration dans le respect



de l'assurance RC exploitants des immeubles commerciaux, tous les responsables convergent sur les mêmes défis.

Défis

Les principaux défis sont le manque de données relatives aux établissements commerciaux qui sont assujettis à cette assurance ainsi que le manque de ressources humaines suffisantes et compétentes pour assurer le contrôle.

L'administration ne connaît pas la liste réelle des établissements commerciaux assujettis. Locales n'ont pas de ressources humaines suffisantes et compétentes pour effectuer le contrôle.

D'autres défis sont attribués à certains représentants des acteurs du marché et les assurés qui ignorent la réglementation.

La plupart d'agents de sociétés d'assurances ignorent la réglementation en matière de l'assurance obligatoire RC exploitants des immeubles commerciaux ou tout simplement ne connaissent pas cette obligation d'assurance. Certaines agences de sociétés d'assurances à Mwaro ne commercialisent pas la RC des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion.



Employée de l'Agence SOCABU Gitega

Même si les informations recueillies auprès de l'Agence de la société SOCABU à Gitega et auprès des responsables administratifs disent qu'il n'y a pas encore eu lieu de sinistre lié aux établissements commerciaux connu ou déclaré auprès des assurances, il est difficile d'affirmer cela du moment que tous les établissements assujettis ne sont connus et que du côté des assurés, la plupart des exploitants des immeubles commerciaux ne sont pas informés de l'existence de l'assurance RC exploitants des immeubles commerciaux.

Des perspectives pour permettre le respect et le contrôle efficace de l'assurance RC exploitants des immeubles commerciaux

Les responsables administratifs recommandent d'abord l'identification des immeubles assujettis à l'assurance et rendre public la liste à qui de droit. Au niveau des sociétés d'assurances, elles sont appelées à intensifier leurs actions commerciales visant à vulgariser ce type d'assurance obligatoire étant donné que la plupart des exploitants des immeubles commerciaux ne sont pas informés de son existence. Des actions de formation à l'endroit de tous les mandataires non-salariés et agents des sociétés d'assurances sont également nécessaires pour pouvoir bien commercialiser les nouveaux produits d'assurances mis sur le marché.

Au niveau de la régulation, il a été constaté une nécessité de mettre en place un comité sectoriel qui serait chargé de la mise en application de tous les assurances obligatoires.

Echange d'expériences, Séminaires, Formations

Bruxelles, Belgique : Séminaire du Groupe des Contrôleurs d'Assurances Francophones

Le Groupe des contrôleurs d'assurance francophones (GCAF) a été créé en 2018. Ce groupe rassemble les contrôleurs d'assurance utilisant le français comme langue de travail, pour favoriser les travaux communs et les échanges avec l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurances « AICA » ou « IAIS » en sigle anglais. Ce groupe réunit des contrôleurs de pays membres de l'IAIS et de pays non membres. La création du GCAF s'inscrit dans la volonté continue de l'AICA, de collaborer avec les groupes régionaux de contrôleurs, afin de mieux prendre en compte les caractéristiques propres des différents marchés d'assurances et celle de ses membres, de favoriser l'utilisation du français comme langue de travail du contrôle de l'assurance.

Dans ce cadre, le GCAF a tenu un séminaire, du 26 janvier au 2 février 2025, à Bruxelles, en Belgique. Les travaux qui se sont déroulés au siège de la Banque Nationale de Belgique « BNB » ont vu la participation de presque tous les pays Francophones de l'Afrique et des pays comme la France, le Canada, la Belgique et la Suisse.

Ce séminaire avait pour objectif principal de faire acquérir aux membres du GCAF surtout ceux de l'Afrique sub-saharienne les moyens nécessaires adaptés à l'innovation à savoir le basculement vers le contrôle basé sur les risques, l'innovation basé sur l'introduction de nouveaux produits adaptés à la population à faible revenu à travers l'assurance inclusive et la digitalisation ainsi que l'assurance contre les risques liés au changement climatique.

La migration du contrôle basé sur les règles au contrôle basé sur les risques

L'objectif de thématique était d'éclairer les participants sur les avantages de la nouvelle approche de contrôle basée sur les risques comparativement au vieux méthode basé sur les règles. Le secteur des assurances doit être soumis à un contrôle renforcé. C'est pour cette raison que les contrôleurs d'assurance de par le monde sont en charge de surveiller et réguler les assureurs sur deux volets :

- leur conduite du marché : produits, pratiques commerciales, transparence envers les assurés, etc. ;
- leur solvabilité : suffisance des provisions et des fonds propres, placements, réassurance, gestion des risques, etc. C'est sur ce dernier volet



que les réglementations prudentielles agissent.

Les participants ont assisté à certaines expériences de supervision comme la supervision au niveau européen, au niveau belge et au niveau marocain.

Le contrôle prudentiel Belge vient de connaître une révision du cadre de contrôle de la Solvabilité. Après la crise financière de 2009, les autorités de contrôle prudentiel ont mené une réflexion sur le modèle de contrôle basé sur la solvabilité qui affichait une faiblesse liée à la couverture d'une partie du Bilan uniquement.

Le modèle de contrôle belge est basé actuellement sur le Twin peaks soit une autorité qui s'occupe du contrôle prudentiel et une autorité qui s'occupe de l'aspect consommériste basé sur la protection des consommateurs des produits de l'assurance. Le modèle est fondé sur la solvabilité 2, architecture de la supervision des entreprises d'assurance et de réassurance en Belgique.

La supervision au niveau européen se base sur trois piliers principaux en vue de la réforme solvabilité II à savoir

- Pilier 1 : exigences quantitatives surtout les règles de calcul des provisions techniques et des fonds propres, contrôle de la solvabilité (SCR, MCR, fonds propres) ;
- Pilier 2 : exigences qualitative (gouvernance, organisation du processus de contrôle) ;
- Pilier 3 : le reporting narratif et quantitatif (la transparence)

Pour bien contrôler le mécanisme de protection des assurés, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS Maroc) dispose d'un pouvoir entier sur le contrôle des PSAP, les réseaux de distribution et les pratiques commerciales au sein des entreprises d'assurances. Le contrôle est élargi aussi sur la conformité du réseau de distribution, le suivi des produits par la vérification de l'équilibre des contrats (garantie et exclusion) et les ajustements éventuels. L'ACAPS dispose d'une plateforme de sensibilisation et d'éducation financière, de sensibilisation des consommateurs et de traitement des réclamations. Elle intervient aussi dans la sensibilisation et formations des opérateurs (intermédiaires et agents) pour s'assurer d'une meilleure distribution des produits. Vous noterez que chaque modèle de contrat d'assurance est visé par l'ACAPS avant toute opération ou introduction d'un nouveau produit pour s'assurer de l'équilibre du contrat et s'il répond aux exigences et aux besoins de la population ciblée. En outre, tout nouveau produit sur le marché Marocain doit disposer d'un visa préalable de l'ACAPS avant son lancement.

L'autre innovation est la mise en place au Maroc d'un médiateur en assurance qui a beaucoup contribué dans le domaine de protection des consommateurs. En effet, dans le but d'améliorer la confiance entre assureurs et assurés, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR) ont mis en place un dispositif dédié



à la médiation pour permettre aux assurés et aux tiers de bénéficier d'un procédé conventionnel, alternatif, rapide et gracieux visant à régler les litiges avec les entreprises d'assurances.

Conscientes du rôle majeur que peut jouer la médiation dans le règlement des différends et la protection des consommateurs, les deux parties ont renforcé le dispositif en vigueur à travers la signature d'une nouvelle Charte de Médiation en assurances en vue d'améliorer la qualité des services rendus aux assurés, réduire le recours aux instances judiciaires et permettre, par conséquent, d'éviter les procédures judiciaires longues et coûteuses.

La Charte énumère les principes et règles de gestion du nouveau dispositif ainsi que les modalités d'intervention du Médiateur. Cet organe indépendant a pour mission de faciliter la conclusion d'une transaction mettant fin aux différends opposant les parties et se rapportant à un contrat d'assurance souscrit auprès d'une entreprise d'assurance et ce, en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur. Le nouveau dispositif vise à instaurer un climat de confiance entre assurés et assureurs en veillant à proposer des solutions alternatives avec diligence et impartialité.

Assurance inclusive et digitalisation

D'après Madame Renata de LEERS, Experte en assurance inclusive et Directrice d'Actuaires du Monde, le rôle des Gouvernements dans l'introduction de l'assurance inclusive dans leurs pays surtout en Afrique sub-saharienne est indispensable.

Elle a indiqué que l'introduction des produits adaptés aux populations à faible revenu ne peut être effective qu'avec l'implication des Gouvernement surtout par le système de subvention de ce domaine spécifique au moins les cinq premières années. Il faudrait une stratégie nationale de mise en place de l'assurance inclusive dans les pays en voie de développement dans la ligne tracée par les 9 objectifs des ODD.

Madame Renata donne l'exemple du Ghana où les premières années ont été soldées par un échec parce qu'il n'y avait pas eu l'engagement du Gouvernement, mais aussi les produits vendus n'étaient pas abordables par les populations. Après l'implication du gouvernement, la population a adhéré parce qu'il y a eu une sensibilisation accrue auprès de la population surtout rurale. Ainsi, les produits d'assurances vendus étaient devenus accessibles et abordables et la confiance entre les assureurs et assurés était revenue. Aujourd'hui les produits de la micro assurance sont détaxables de la TVA au GHANA. Pour mettre en place un programme d'assurance inclusive, il faudra nécessairement simplifier et tester les produits avant leur distribution, innover, choisir des partenariats adaptés et apprendre par des résultats car l'assurance est comme un parapluie qui protège les gens contre les chocs financiers.

Madame Renata souligne l'importance de l'engagement du gouvernement pour lever ou assouplir les contraintes réglementaires mais également le rôle majeur des nouvelles technologies de l'information et de



communication (utilisation des plateformes de la téléphonie mobile, les plateformes numériques) dans la distribution des produits et l'analyse des données. Les TIC permettent d'améliorer les supports de produits, l'assistance et la rapidité dans la distribution. Les deux aspects de micro assurance (assurance inclusive et la digitalisation) sont indissociables pour livrer et distribuer un produit accessible et adaptée à une population ciblée.

En RDC, le Gouvernement, de concert avec la Banque Mondiale, a mis en place un Programme National de Développement Agricole, PNDA en sigle, afin de garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire, de réduire la pauvreté, de créer des emplois et de renforcer la stabilité macroéconomique du pays. Plusieurs défis se présentaient face à cette ambition de faire de l'agriculture le cœur battant de l'économie de la RDC, notamment les aléas climatiques causant régulièrement des pertes considérables aux agriculteurs et compromettant ainsi la sécurité alimentaire et le bien-être des communautés. Le Programme a alors prévu un mécanisme de protection des agriculteurs face aux chocs climatiques d'intensité différente. Ainsi pour les événements à sévérité élevée, il a été décidé de protéger les fermiers par un produit d'assurance agricole paramétrique dont la prime est subventionnée à 100% pendant 3 ans par le bailleur de fonds. C'est le seul produit qui sera commercialisé

par toutes les 7 compagnies qui se sont regroupées dans un pool de coassurance.

Le programme a, dans un premier temps, cibler trois provinces pilotes composées par les agriculteurs/fermiers (\pm 300 000), enregistrés sur le Registre National de l'Agriculture et l'Unité Nationale de Coordination du Programme au sein du Ministère de l'agriculture. La prime payée est la même pour toutes les cultures et elle est calculée par hectare.

Pour assurer la pérennisation du programme à la fin du financement, plusieurs organismes évoluant en dehors du PNDA sont en discussion avec les assureurs pour souscrire à l'assurance agricole paramétrique. Le produit est en étude pour qu'à la fin du projet PNDA, les agriculteurs puissent continuer à être assurés. Cette micro assurance sera subventionnée de façon dégressive. Le lancement du marché pilote de micro assurance dont plusieurs opérateurs ont déjà manifesté leur intérêt permettra de développer une variété de produits de micro assurance pour toute la population congolaise, les PME et particulièrement les agriculteurs.

Vous noterez que l'ARCA en collaboration avec les assureurs a déjà commencé l'initiation de ces grands chantiers que sont la mise en place de l'assurance agricole et la digitalisation des opérations d'assurances.

MAROC : 49^{ème} Assemblée Générale de la Fédération des Assurances de Droit National Africaines « FANAF ».



Photo de famille des représentants de l'ARCA Burundi et de l'ACAPS-Maroc, hôte de l'évènement

La 49^{ème} Assemblée Générale de la FANAF s'est tenue en dates du 22 au 26 février 2025, à Marrakech, au Maroc. Cette rencontre organisée en collaboration avec la Fédération Marocaine de l'Assurance(FMA), est considérée par les acteurs du secteur comme le plus grand événement au niveau continental dans le domaine de l'assurance pour l'année 2025.

L'assemblée a vu la participation des acteurs venus du monde entier et était animée par des experts de renom en assurance sur des thèmes d'actualité qui sont indispensables au développement et à la transformation de l'Industrie d'assurance dans le monde. Elle a été conviée à plus de 1.500 professionnels

d'assurance représentant les sociétés d'assurance et de réassurance, les intermédiaires d'assurance et de réassurance, les Autorités de Régulation, les associations d'actuaire et autres experts en assurance, les développeurs des outils de gestion dans le processus de transformation numérique sans oublier les autorités du Pays hôte de l'évènement.

Placé sous le Haut Patronage de sa Majesté le Roi MOHAMED VI, les travaux de l'assemblée se sont déroulés au Palais des Congrès de Marrakech sous le thème « *Quels leviers pour un développement inclusif et durable en Afrique* ».



Le Président de la FANAF, César Ekome Afene, dans son mot de circonstance, a fait savoir que le thème de cette session met l'accent sur l'assurance inclusive et la nécessité d'apporter des solutions adaptées aux besoins des populations, insistant sur l'importance d'identifier ces besoins en amont et sur le rôle des assurances publiques, de la micro-assurance, de la digitalisation et les nouveaux modes de distribution. Il a également souligné l'élargissement du périmètre des risques assurés, incluant le changement climatique, les crises financières et sanitaires, ainsi que les défis de sécurité, estimant que l'industrie de l'assurance doit innover pour répondre aux attentes croissantes en matière d'inclusion et de durabilité.

La Ministre de l'Economie et des Finances du Royaume du Maroc, Madame Nadia Fettah, quant à elle, a souligné la mise en place d'une stratégie nationale d'inclusion financière visant à élargir l'accès aux services financiers, avec la seconde phase prévue dès 2025. Elle a insisté sur l'importance de l'inclusion financière pour la stabilité économique et sociale, ainsi que sur les efforts du Royaume du Maroc en matière de gestion des risques et d'adaptation au changement climatique notamment le régime de couverture des événements catastrophiques instauré en 2020, qui a prouvé son efficacité après le séisme survenu à AL HAOUZ. Elle a également révélé la stratégie « Finance Climat 2030 » visant à mobiliser des financements privés pour renforcer la résilience du secteur financier face aux risques climatiques, tout en

encourageant d'autres pays africains à adopter des solutions similaires.

Le Président de la Fédération Marocaine de l'Assurance « FMA », Mohammed Hassan Bensallah, a indiqué quant à lui que l'assurance constitue un « levier de développement pour l'Afrique ». Malgré que le secteur fait face à différents défis, il y a aussi des opportunités compte tenu du potentiel immense du marché africain. Il a mis en relief la nécessité d'élargir la couverture aux citoyens, notamment aux populations les plus vulnérables, affirmant que la micro-assurance constitue une priorité, et que le digital, bien qu'important ne remplacera jamais la proximité avec les assurés.

Pour sa part, le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), Abderrahim Chaffai, a indiqué que la stratégie nationale d'inclusion financière joue un rôle clé dans la promotion de l'assurance inclusive, puisqu'elle vise à démocratiser l'accès aux services financiers et à élargir la couverture aux populations vulnérables par la micro-assurance et la diversification des cadres de distribution. Il a insisté sur l'importance à développer un écosystème assurantiel inclusif, en intégrant des solutions numériques comme la vente en ligne des produits d'assurance et en réduisant les écarts de protection pour permettre une grande inclusion financière.

La 49^{ème} assemblée générale de la FANAF a été une occasion pour les participants



d'échanger sur diverses thématiques, notamment le rôle de l'assurance et de la réassurance pour combler le déficit de protection, la contribution de l'assurance à la durabilité des économies africaines, ainsi que le rôle de la régulation pour l'accélération de l'innovation et du développement de l'assurance en Afrique.

Les participants de ce grand évènement ont pu échanger sur différents sujets à savoir :

- **Les leviers pour un développement inclusif et durable de l'assurance en Afrique**

Il a été discuté l'importance de doubler la croissance à la résilience et d'améliorer le contexte politique chahuté par différents courants mondiaux qui influencent les économies africaines. Au niveau de la régulation, il faut moderniser le contrôle en basculant vers le contrôle basé sur les risques ou tout au moins contrôler le plus souvent le niveau des fonds propres des compagnies, limiter la réassurance extérieure pour investir en Afrique et contrôler les tarifs. Au niveau des marchés de l'assurance, il faut surtout éliminer les disparités dans la tarification pour stabiliser le marché qui est soumis à une forte concurrence aux groupes internationaux, régionaux ou sociétés locales. Il faut souligner que le taux de pénétration en Afrique reste faible malgré une légère amélioration parce qu'elle est à 1.5% alors que le taux de pénétration mondial se situe entre 8 et 10%.

- **Le rôle de l'assurance et de la réassurance pour combler le déficit de protection :**

Défis et opportunités

Il a été démontré que malgré les défis auxquels fait face l'industrie d'assurance africaine (liés à la mauvaise perception des assureurs, au faible taux de pénétration *due à une méconnaissance des produits d'assurance et à un manque de confiance envers les assureurs, au faible qui fait que* beaucoup de personnes n'aient pas accès aux services financiers nécessaires pour souscrire à des produits d'assurance et à l'épargne, aux risques climatiques et l'inéquation de la couverture de l'assurance maladie), l'industrie des assurances africaine ne manque pas d'ambitions. Elle rêve à une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, unie et influente sur la scène mondiale.

Cependant, Cela va passer par l'implication de tous et la réalisation de certains objectifs et en définissant les priorités pour aller vite.

- **La Contribution du secteur de l'assurance à la durabilité des économies Africaines**

Les experts ont démontré que l'assurance, si elle est bien exploitée, c'est un excellent levier de développement et de résilience économique. Elle contribue à stimuler la croissance, à accroître la résilience des économies locales et des ménages face aux évènements extrêmes. L'assurance est aussi un vecteur de croissance, de stabilité et de



mutualisation car elle incite les investisseurs par la facilitation de la prise du risque et mobilise l'épargne et le financement de l'économie. L'assurance joue un rôle essentiel dans la protection des sources de revenus et l'absorption des chocs incertains. Elle facilite en outre la mise en commun et la mutualisation des risques et la répartition des risques entre générations et individus.

Toutefois, il a été démontré que le caractère immatériel de l'assurance et l'inégale répartition du marché d'assurance africain ainsi que le taux de cession en réassurance dominé par l'international masque le rôle de l'assurance dans le développement économique. Malgré la présence de 51 réassureurs africains, le marché reste dominé par les acteurs étrangers, avec une cession importante d'environ 65% des risques. Le marché de la réassurance africain reste dépendant à l'international. Son développement est souvent freiné par des déficits structurels. A cet effet, l'Afrique a besoin d'un modèle original d'innovation assurantielle pour une économie durable. La croissance économique doit être partagée pour créer des emplois durables et promouvoir l'égalité.

- **Le rôle de la Régulation pour l'accélération de l'innovation et du développement de l'assurance en Afrique**

En outre, une régulation efficace est une régulation qui privilégie la régulation à la supervision. Il faut un cadre réglementaire, souple qui favorise la confiance des investisseurs et des assurés. Cela va permettre

aux entreprises de collecter des primes qui vont à leur tour financer l'économie. Une régulation efficace va passer par le renforcement de la transparence et l'exigence de lisibilité pour faciliter l'interprétation des contrats et privilégier l'encadrement des pools pour la couverture des risques émergents et stratégiques. La régulation doit donc œuvrer pour l'amélioration de la protection des citoyens et l'émergence de nouvelles filières d'assurances, la modernisation du cadre de distribution au service des assurés et de l'inclusion financière, le renforcement de la transparence par la fixation d'un minimum d'information à communiquer à la souscription et en cours de contrat, l'instauration du devoir de conseil (adéquation entre les offres et les besoins, traitement équitable), l'assouplissement du cadre légal pour accompagner l'évolution des besoins et l'adaptation du cadre légal pour la vente en ligne des contrats.

De plus, la régulation devrait penser à suivre au même rythme l'évolution des TIC. Il faut accélérer la mise en place d'un cadre dédié à l'assurance afin d'adopter une approche de régulation plus agile (Sand Box Promotion de l'innovation et de la digitalisation du secteur des assurances.

L'accompagnement pour le développement du secteur, en veillant à sa résilience et à la protection des assurés et mettre en place des réglementations qui tiennent compte des enjeux du changement climatique et du développement durable.

Selon les experts, les régulateurs africains devraient penser à une autre offre des



programmes de formations avec une mise en place d'un observatoire du métier et la mise en place des cadres réguliers de concertation des marchés.

- **L'Aperçu des grandes tendances régionales liées à l'innovation, produit et service en assurance**

Le secteur de l'Assurance est en pleine mutation sous l'impulsion de plusieurs innovations liées à la digitalisation, les nouvelles technologies et automatisation de l'assurance basée sur l'usage Big Data et modèle prédictif. L'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans l'industrie des assurances est une des grandes innovations qui prend de plus en plus une grande place dans l'industrie d'assurance dans le monde et en Afrique.

Toutefois, les experts mettent en garde que ces innovations, malgré qu'ils soient des leviers de croissance financière inclusive du continent, elles doivent être adaptées aux réalités africaines afin de mieux répondre aux besoins des populations. Il faudrait donner aux générations futures les moyens d'être financièrement confiantes, sécurisées et prospères.

- **L'Assurance Inclusive- Leçons à retenir et le rôle de l'innovation pour plus d'inclusion**

Il faut repenser à rendre l'assurance accessible aux populations les plus vulnérables grâce à l'innovation et à la technologie par l'assurance inclusive qui offre des produits d'assurance accessibles, abordables et adaptés aux populations les plus vulnérables à faible revenu.

Selon les experts, en Afrique, où les inégalités d'accès et la vulnérabilité économique demeurent des défis majeurs, l'assurance inclusive représente une opportunité unique d'accroître la résilience des populations tout en favorisant une croissance inclusive.

Les initiatives réussies, comme NSIA Sèrè en Guinée et NSIA Honaméto au Togo, montrent qu'il est possible de concevoir des produits adaptés aux besoins spécifiques des populations marginalisées. Ces exemples soulignent également l'importance de l'innovation par la digitalisation, le mobile money, le Big Data et les nouveaux modèles économiques (assurance à la demande, micro-assurance, assurance paramétrique) rendent l'assurance plus accessible, abordable et pertinente.

Cependant, relever le défi de l'assurance inclusive nécessite une collaboration étroite entre les gouvernements, les assureurs, les organisations communautaires et les acteurs technologiques.

En marge de la 49^{ème} Assemblée Générale de la FANAF, les représentants de la délégation Burundaise ont rencontré la délégation de la Société de réassurance AVENI-Re qui vient d'ouvrir son bureau au Burundi en compagnie de la délégation de la Compagnie Nationale



d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) et de la Génération Nouvelle d'Assurances Côte d'Ivoire (GNA-CI).

Au cours de cette rencontre, les débats ont été dominés par l'introduction de la micro-assurance et assurance agricole dans notre pays, les trois partenaires sont prêts à nous appuyer dans ce sens.

Enfin, la délégation burundaise a eu des échanges avec l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) du Maroc. Les échanges ont porté sur le fonctionnement de l'institution du

médiateur (ombudsman en assurance) et le département chargé de la protection des consommateurs ainsi que le fonctionnement du Fonds de Solidarité pour les non assurés. L'ACAPS a manifesté son soutien à l'ARCA dans la mise en place de ces structures sur le marché burundais d'assurance ; ce qui serait très bénéfique pour la promotion du secteur en général et la protection des assurés en particulier.

ARCA : Atelier de formation sur l'assurance agricole

Dans le cadre du développement du produit d'assurance - agricole, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances « ARCA » a organisé à Bujumbura, du 20 au 24 janvier 2025, un atelier de formation de ses cadres techniques, ceux des cadres des compagnies d'assurances et des autres parties prenantes sur les principes de base de l'assurance agricole/indicielle.

Cet atelier avait pour but de permettre aux compagnies d'assurances burundaises de comprendre les systèmes d'assurance

agricole et ses modes opératoires au Burundi. Ces compétences sont très nécessaires dans le moment où le projet PRETE de la Banque Mondiale s'apprête à développer des solutions d'assurance pour les producteurs d'intrants dans les chaînes de valeur de l'agro-industrie.

Les travaux de cet atelier, organisé par l'ARCA, ont été rendu possible grâce au soutien du projet PRETE - NYUNGANIRA, partenaire de l'ARCA dans le développement des chaînes de valeurs agricoles au Burundi.

Nouvelles de l'industrie des assurances

L'assurance agricole : une solution prometteuse face à la vulnérabilité des ménages agricoles due aux aléas climatiques et d'autres catastrophes au Burundi



Les conditions météorologiques défavorables entraînent chaque année des lourdes pertes pour les agriculteurs et contribuent à la pauvreté des ménages ruraux dont les moyens de subsistance dépendent largement de l'agriculture. Malheureusement, les agriculteurs ne peuvent pas gérer ces risques par eux-mêmes car les coûts sont élevés.

Dans ce contexte de vulnérabilité croissante des exploitants agricoles face aux aléas climatiques, le développement des mécanismes de gestion des risques devient une priorité pour le secteur agricole burundais.



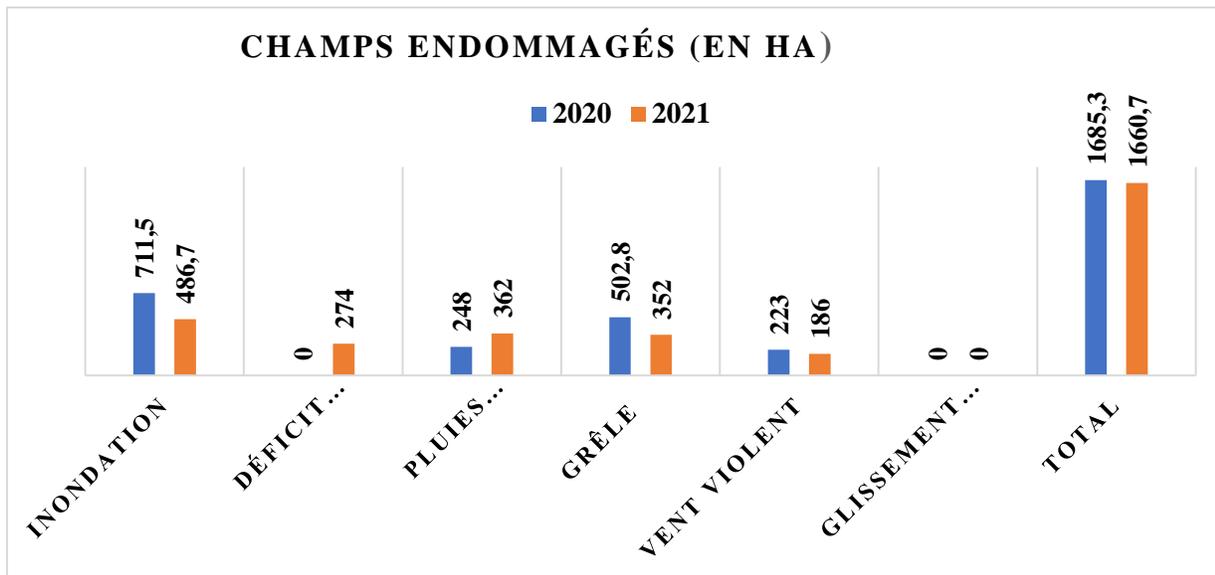
A cet effet, conscients de cette réalité, les acteurs et partenaires du secteur des assurances s'accordent sur la nécessité d'explorer des solutions durables et inclusives, en particulier à travers la promotion de l'assurance agricole.

Pour susciter l'implication de tous, chacun en ce qui le concerne, notamment les exploitants agricoles et l'administration territoriale, la rédaction du bulletin des assurances a effectué, au mois d'avril 2025, une descente dans les provinces de Ruyigi et Rutana pour comprendre les réalités du terrain, identifier les besoins, les attentes et perceptions des exploitants agricoles ainsi que celles des autorités administratives locales, et pour collecter des éléments utiles à la conception

d'une assurance agricole adaptée aux spécificités du contexte burundais.

Au cours des années 2020 et 2021 par exemple, la province de Ruyigi a connu des aléas climatiques et d'autres catastrophes qui ont eu un impact sur la vie des ménages. Monsieur Joachim NDIRURWANKO, Responsable du Sui Evaluation à la Direction Provinciale de l'Agriculture et l'Elevage « DPAE-Ruyigi » affirme que les sinistres survenus ont été en lien avec les déficits hydriques, les inondations, les vents violents, les pluies torrentielles, la grêle ou encore les attaques parasitaires. Tous ces éléments ont entraîné des pertes de récoltes et ont affecté les moyens de subsistance de nombreux ménages agricoles comme nous allons le constater dans les graphiques ci-dessous :

Nombre de sinistres enregistrés par type de cause (DPAE-Ruyigi)



Le graphique ci-dessus présente les superficies de champs agricoles endommagées (en hectares) dans la province de Ruyigi, en fonction de différents aléas

climatiques. Les résultats mettent en évidence l'impact variable de chaque type de catastrophe naturelle sur les surfaces cultivées.

En 2020, les inondations ont représenté la principale cause de dégâts agricoles dans la province de Ruyigi, avec une superficie endommagée de 711,5 hectares. Elles sont suivies par la grêle, qui a touché 502,8 hectares, puis par les pluies torrentielles (248 hectares) et les vents violents (223 hectares). Au total, 1 685,3 hectares de champs ont été affectés cette année-là.

En 2021, les inondations demeurent l'aléa le plus destructeur, bien que leur impact soit légèrement inférieur à celui de l'année précédente, avec 486,7 hectares endommagés. Elles sont suivies par les pluies torrentielles (362 hectares), la grêle (352 hectares), le déficit hydrique (274 hectares) et les vents violents (186 hectares). Le total des superficies endommagées en 2021 s'élève à 1 660,7 hectares.

Il convient de noter que le glissement de terrain n'a causé aucun dommage enregistré au cours des deux années analysées.

Les données de 2020 et 2021 révèlent une forte exposition des terres agricoles de la province de Ruyigi aux aléas climatiques, principalement aux inondations, à la grêle et aux pluies torrentielles. Ces événements ont provoqué, à eux seuls, la majorité des sinistres enregistrés sur les deux années. L'émergence du déficit hydrique (sécheresse) comme facteur de sinistre en 2021 montre une évolution préoccupante des conditions

climatiques, marquée par une alternance d'excès et de manque d'eau.

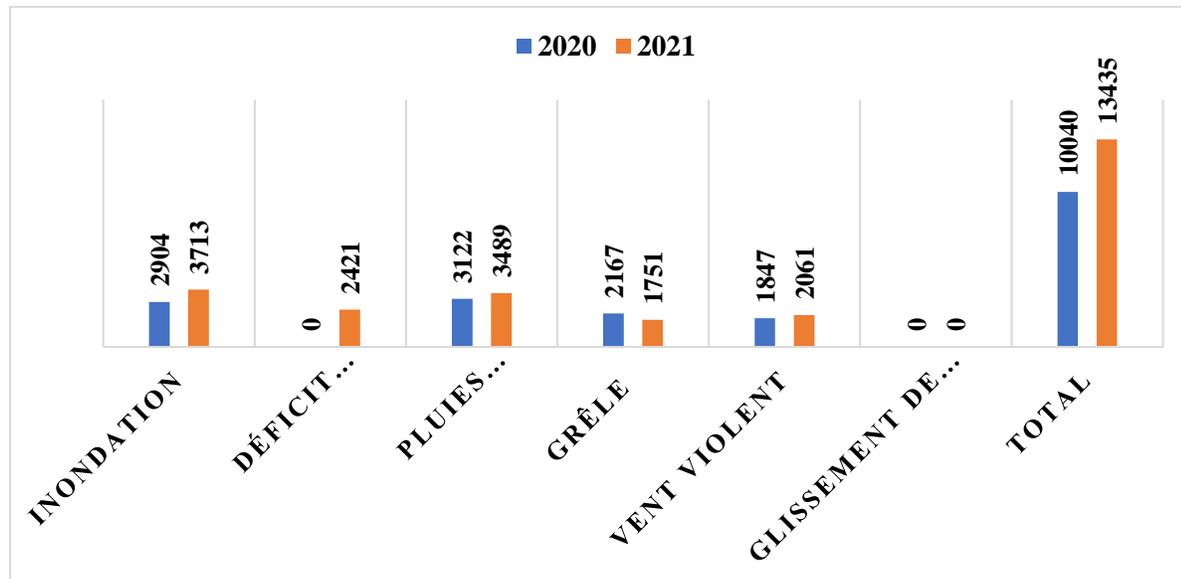
Ces constats soulignent l'urgence de mettre en place des mécanismes de gestion des risques climatiques, notamment à travers une assurance agricole adaptée, qui tienne compte de la diversité et de la fréquence des aléas rencontrés. Ils plaident également pour un renforcement des capacités locales de prévention et de résilience, afin de réduire l'impact de ces phénomènes sur les moyens de subsistance des agriculteurs.



Joachim Ndimurwanko/DPAE Ruyigi

Selon Joachim NDIMURWANKO, outre les champs agricoles endommagés, les aléas climatiques ont eu également un impact considérable sur d'autres infrastructures rurales essentielles, telles que les hangars de stockage, dont la détérioration aggrave les pertes post-récolte et compromet la sécurité alimentaire des ménages agricoles. Cela se reflète dans le nombre important de ménages touchés par ces événements, comme le montre le graphique ci-dessous.

Nombre de ménages agricoles affectés par type d'aléa climatique (DPAE-Ruyigi)



Le graphique ci-dessus illustre de manière concrète la vulnérabilité des ménages ruraux face aux conditions météorologiques défavorables. Il met en évidence le nombre de ménages affectés par différents aléas climatiques au cours des années 2020 et 2021 dans la province de Ruyigi.

En 2020, les pluies torrentielles ont touché le plus grand nombre de ménages (3 122), suivies de près par les inondations (2 904 ménages) et la grêle (2 167 ménages). Les vents violents ont également impacté 1 847 ménages. En revanche, aucun cas n'a été signalé pour le déficit hydrique ou les glissements de terrain l'année en question. Au total, 10 040 ménages ont été touchés par les aléas climatiques en 2020.

En 2021, la situation reste préoccupante, avec une augmentation globale des ménages touchés. Les inondations deviennent l'aléa le plus impactant, affectant 3 713 ménages, suivies par les pluies torrentielles (3 489 ménages) et le déficit hydrique, apparu comme un nouveau facteur significatif, avec 2 421 ménages touchés. Les vents violents et la grêle ont quant à eux concerné 2 061 et 1

751 ménages, respectivement. Comme en 2020, aucun impact n'a été enregistré en lien avec les glissements de terrain. Le total des ménages touchés en 2021 s'élève à 13 435.

Selon la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage (DPAE) de Ruyigi, les risques liés aux ravageurs et aux maladies sont partiellement maîtrisés par l'utilisation de produits chimiques comme les insecticides et des méthodes manuelles. Cependant, certaines maladies virales, telles que la mosaïque du manioc et le BXW du bananier, restent difficiles à contrôler.

En dépit des défis climatiques rencontrés en 2020 et 2021, la saison agricole de 2025 semble offrir une perspective plus positive. Selon les informations partagées par Monsieur Joachim NDIMURWANKO, Responsable du suivi-évaluation à la DPAE Ruyigi, la saison 2025A a été globalement favorable, grâce à des précipitations qui n'ont pas eu d'impact négatif sur les récoltes. La DPAE Ruyigi a d'ailleurs conseillé aux agriculteurs de semer un peu plus tard pour



éviter les risques liés à une arrivée tardive des pluies, une recommandation qui a porté ses fruits, comme en témoigne la situation de la saison 2025 B où, bien que les pluies aient tardé légèrement, la récolte n'a pas été affectée grâce à la prudence des agriculteurs.

En lien avec l'impact des aléas climatiques sur les ménages agricoles, Monsieur NDIMURWANKO indique que les cultures

Superficies cultivées, production et rendement par type de culture (DPAE Ruyigi)

Culture	Superficie emblavée (Ha)	Production (T)	Rendement(T/Ha)
Céréales	63 139,02	15 1673,106	2,4
Légumineuses	78 741,9725	57 195,021	0,72
Racines et Tubercules	72 477,5	558 506,23	7,7
Banane	28 486,58	485 098,13	17,02

principales pratiquées dans la province de Ruyigi, à savoir le haricot, l'éleusine, le maïs, le riz et le manioc, constituent la base de l'alimentation et des revenus pour la majorité des ménages. Le tableau suivant présente, pour chaque culture, la superficie emblavée (en hectares), la production totale (en tonnes) ainsi que le rendement obtenu (en tonnes par hectare).

Le tableau donne un aperçu des performances agricoles par grandes catégories de cultures dans la province de Ruyigi, en mettant en relation la superficie emblavée, la production totale en tonnes et le rendement à l'hectare.

- Les légumineuses (haricot) couvrent la plus grande superficie avec 78 741,97 hectares, mais affichent un faible rendement de 0,72 tonne/ha, ce qui limite leur production totale (57 195,02 tonnes). Cela reflète à la fois l'importance de cette culture pour les ménages et les contraintes techniques ou climatiques qui pèsent sur sa productivité.
- Les céréales (maïs, riz, éleusine...) occupent 63 139,02 hectares pour une production de 151 673,11 tonnes avec un rendement modéré de 2,4 tonnes/ha.
- Les racines et tubercules (notamment le manioc) affichent une bonne performance globale, avec 72 477,5 hectares cultivés et une production de 558 506,23 tonnes, soit un rendement moyen élevé de 7,7 tonnes/ha. Cette catégorie joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et la résilience des ménages.
- Enfin, la banane présente le rendement le plus élevé, avec 17,02 tonnes/ha, pour une production totale de 485 098,13 tonnes sur 28 486,58 hectares. Bien que moins étendue en superficie que les autres cultures, la banane représente une source majeure de production agricole dans la province, indiquant un bon potentiel de valorisation.



En effet, il s'observe une forte dépendance des ménages aux cultures vivrières, notamment les légumineuses et les céréales, malgré des rendements souvent faibles. À l'inverse, les racines, tubercules et la banane présentent des rendements élevés, offrant des opportunités d'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus si des efforts sont faits en matière de valorisation, conservation et transformation. Ces résultats peuvent également orienter les priorités en matière d'assurance agricole, en ciblant les cultures stratégiques et vulnérables.

Dans la province de Rutana, bien que la superficie cultivée diffère, l'impact des aléas climatiques se fait également ressentir. Dans la commune Rutana, 3 sinistres ont été enregistrés au cours de la saison 2025A. Dans cette commune, les sinistres sont principalement causés par la grêle, l'inondation, la sécheresse, ainsi que les ravageurs et les maladies, affectant les récoltes locales.

Selon Jean Claude NDAYISHIMIYE, Agronome de la commune Rutana, la récolte a été globalement bonne durant la saison 2025A, et jusque-là, les perspectives pour la saison 2025B sont restés également encourageantes, malgré quelques cas isolés de grêle qui n'ont pas eu d'impact notable sur la production. Selon l'agronome de la commune de Rutana, les principales causes de sinistres sont la sécheresse, l'inondation, la grêle et des vents violents affectant particulièrement la culture de maïs. Les maladies virales comme celles qui touchent la banane et la pomme de terre sont parfois difficiles à maîtriser.



Jean Claude Ndayishimiye, Agronome/Rutana

En complément de ces informations sur les sinistres, il convient de présenter un aperçu des principales cultures exploitées dans la commune Rutana, ainsi que la superficie agricole mobilisée, afin d'avoir une vision plus ou moins globale du paysage agricole local.

Au cours de la saison 2025A, les principales cultures dans la commune de Rutana ont été le maïs et le haricot, cultivés respectivement sur 3 350 hectares et 1 000 hectares. Pour la saison 2025B, le haricot reste prédominant avec 5 000 hectares, suivi de la pomme de terre, cultivée sur 500 hectares. Parmi les autres cultures présentes dans la commune figurent le manioc (1 500 hectares), le riz (150 hectares) et la patate douce (500 hectares).

Les informations recueillies auprès des responsables des exploitants agricoles regroupés au sein des coopératives convergent avec celles fournies par les responsables provinciaux de l'Agriculture et l'Elevage quant aux aléas climatiques

récurrents et leur impact dans les ménages.



Monsieur Issa NDAYISABA, Président de Coopérative SANGWE GASANDA-Ruyigi I indique que sa coopérative est victime de l'aléa climatique le plus dévastateur qu'est la sécheresse. Elle a endommagé les champs de riz, obligeant certains agriculteurs à abandonner l'agriculture. Les inondations et la grêle sont également des causes fréquentes de pertes. Le défi majeur pour les exploitants réside dans le fait qu'ils utilisent des terrains de l'Etat et contractent des crédits à rembourser après la récolte. Issa NDAYISABA regrette qu'en cas de mauvais rendement ou de sinistres, il devient difficile de rembourser les dettes et d'investir à nouveau dans l'agriculture. Monsieur Frédéric NDORICIMPA, Président de la Coopérative SANGWE RUTIMBURA-Ruyigi I affirme que la situation est similaire, avec la sécheresse comme cause principale des sinistres, suivie d'aléas climatiques

secondaires.



Emmanuel Havyarimana/Rutana

Emmanuel HAVYARIMANA de la Coopérative SANGWE GIFUNZO-Rutana, Ezéchiel CIZA de la Coopérative SANGWE KAYOVE-Rutana et Elie KABURA de la Coopérative SANGWE TWORORE-Rutana affirment que dans la province de Rutana, les principales causes des sinistres sont les inondations, la grêle et la sécheresse. Ces aléas ont un impact significatif sur les récoltes et la stabilité économique des agriculteurs. Il y a également à des maladies et des ravageurs, ce qui rend la gestion des cultures encore plus complexe pour les agriculteurs.

Dans la commune de Rutana, chaque colline dispose d'une coopérative, ce qui porte leur nombre à plus de 38 coopératives. Comme dans la province de Ruyigi, les coopératives agricoles de Rutana utilisent principalement des terres de l'Etat ou des terres qu'ils louent.

Dans les deux provinces, tant les coopératives agricoles que les autorités locales s'accordent sur le fait que l'assurance agricole est essentielle pour ceux qui investissent dans l'agriculture. En effet, lorsqu'un sinistre survient, il devient extrêmement difficile pour les agriculteurs de se relever ou de rembourser leurs dettes contractées pour

financer leurs activités agricoles. Beaucoup d'entre eux attendent avec impatience la mise en place d'un tel dispositif, estimant qu'il s'agit d'une solution prometteuse pour renforcer la résilience du secteur agricole face

aux aléas climatiques. Ils soulignent la nécessité d'une mise en œuvre rapide de l'assurance agricole pour soutenir les efforts de développement durable dans les deux provinces.

Courtage en assurance : 4^{ème} Conférence Annuelle régionale de l'Association des Courtiers d'Assurance du Burundi « IBAB »

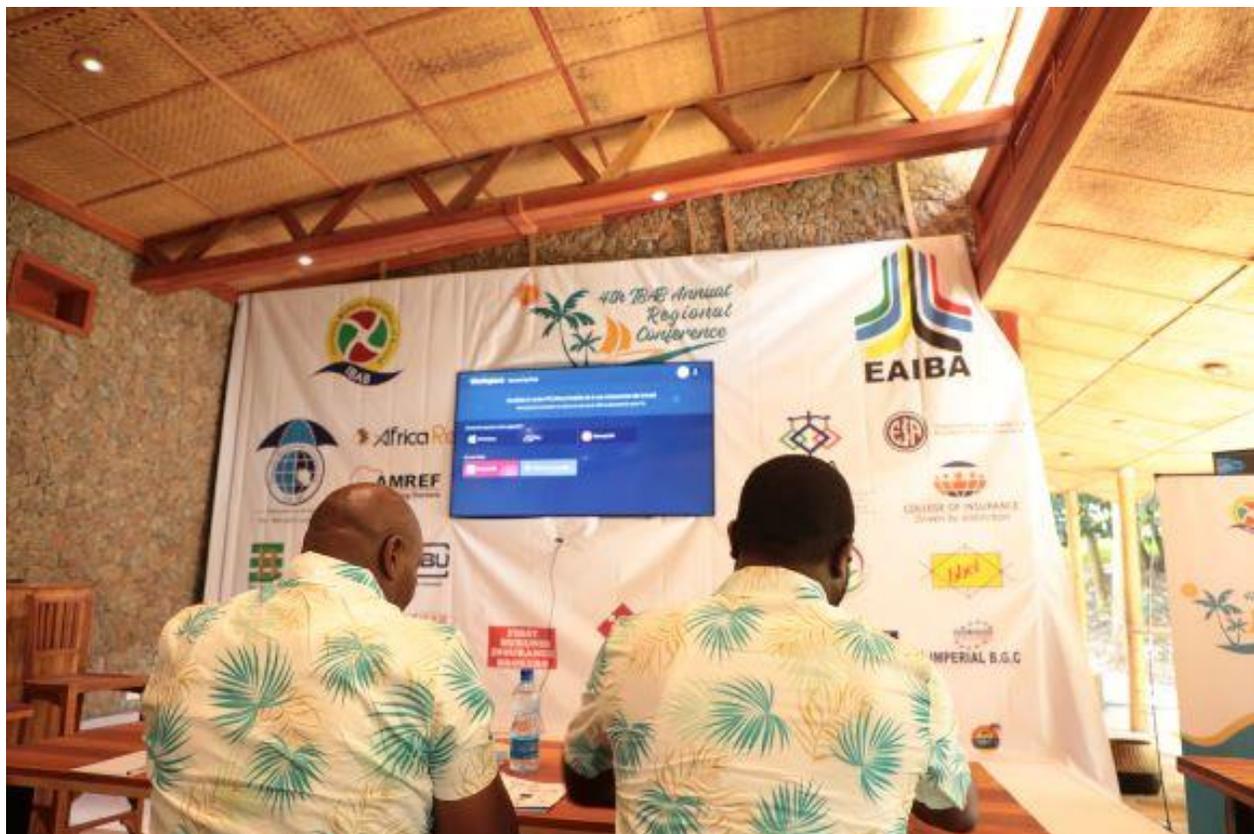


Photo lors du début de la conférence à Sunstone Beach, Rumonge, 1^{er} mars 2025.

Association des Courtiers d'Assurance du Burundi (Insurance Brokers Association of Burundi « IBAB » en anglais) a organisé à Bujumbura et à Rumonge, en dates du 28 février au 02 mars 2025, une 4^{ème} conférence

annuelle régionale sous le thème « *Habiller les courtiers d'assurance afin qu'ils puissent accroître la pénétration de l'assurance au Burundi et dans la région* ».

Différentes activités ont été organisées au cours de la conférence à savoir la formation à l'endroit des Courtiers d'assurance, la conférence débat et l'excursion touristique.

Formation des Courtiers d'assurance du Burundi

Les activités de la conférence régionale ont débuté par une formation à l'endroit des jeunes membres des sociétés de courtage regroupées au sein de l'IBAB en date du 28 février 2025 à l'Hôtel Roca Golf. Cette formation a été dispensée Monsieur George Diang'a du College du College Of Insurance-Kenya. Elle a porté essentiellement sur « les stratégies pour bien gérer le portefeuille des risques variés ». Monsieur Georges a insisté sur les rôles clés des Courtiers en Assurance :

- Le rôle de Conseiller c'est-à-dire qu'il fournissent d'experts conseil dans la sélection d'une couverture d'assurance appropriée ;
- Le rôle de Gestionnaire de risques ; ils doivent dresser les risques potentiels et recommander une stratégie de leur atténuation ;
- Le rôle de Négociateur ; ils entretiennent les termes et les conditions favorables avec les fournisseurs d'assurance ;
- Le rôle d'Assistant dans les réclamations ; ils doivent soutenir les clients à travers le processus des réclamations pour une efficacité maximale ;
- Le rôle d'Etude du marché ; ils conduisent l'étude du marché ;
- Le rôle de rendre service ; ils rendent des services aux clients ;
- Etc.

Le formateur a, par ailleurs, indiqué que pour adopter de bonnes stratégies de gestion des risques complexes, il faut connaître les défis auxquels on fait face en tant qu'acteurs du marché d'assurance. C'est entre autres la volatilité du marché, la gestion des données, les attentes des clients, la conformité de la régulation, les risques géopolitiques, adaptation technologique, etc.



Vue des participants à la formation, 28/02/2025

La conférence débat à Rumonge

La 4^{ème} conférence annuelle régionale de l'IBAB s'est tenue en date du 1^{er} mars 2025 à Sunstone Beach à Rumonge.



Mr Abdul Salum Rucekeri, Président/IBAB

Dans son allocution de bienvenue, le président de l'IBAB, Monsieur Abdoul Rucekeri, a rappelé que la 4^{ème} conférence se



tient après 17 ans d'existence de l'association. Il a souhaité que la conférence soit un moment d'évaluation mais aussi d'apprentissage. A cet effet, il a remercié les Représentants de l'Insurance Training College « ITC » et du College Of Insurance « COI » qui ont accepté de répondre à l'invitation afin de contribuer dans la formation et le partage d'expérience.

Le Président de l'Association des Courtiers d'Assurance de l'EAC « EAIBA », Monsieur Paul Muhame, a, quant à lui, indiqué dans son discours que le Burundi a une industrie d'assurance spéciale car elle constitue un grand potentiel d'assurance dans la sous-région. Toutefois, le taux de pénétration reste faible, c'est pour cela que le rôle des courtiers d'assurances doit être remarquée pour que l'assurance puisse contribuer dans l'économie du pays. Il a invité les courtiers d'assurances à constituer un pont entre assureurs et assurés pour une couverture d'assurance efficace.



Mr Gilbert Ndayikengurukiye, Ass/SG-ARCA

Dans un discours d'ouverture de la conférence, le Représentant du Secrétaire Général de l'ARCA, Monsieur Gilbert Ndayikengurukiye Assistant du Secrétaire Général, a adressé les vives félicitations à

IBAB pour avoir pris l'initiative d'organiser la Conférence sous le thème « **Habiliter les Courtiers d'assurance afin qu'ils puissent accroître la pénétration de l'assurance au Burundi et dans la région** » avec la participation de leurs homologues des pays de la Communauté Est Africaine.

Il souligné l'importance, pour tous les acteurs du secteur des assurances, à savoir les Assureurs, les Intermédiaires d'assurance et l'ARCA, de travailler en parfaite synergie, pour accroître le taux de pénétration de l'assurance, un taux qui reste bas puisqu'il s'élève aujourd'hui à 0.88%. **Le rôle des sociétés de courtage en assurance est non négligeable car leur apport dans le chiffre d'affaires du secteur des assurances est important.**

Afin de fournir de bons services, l'Assistant du Secrétaire Général a fait savoir que l'ARCA se réjouit des grands projets déjà réalisées en collaboration avec les assureurs et courtiers d'assurances. On peut citer ici : la formation professionnelle, l'organisation de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi, la création de la radio voix de l'assurance au Burundi, la mise en place des tarifs minima des produits d'assurances, la RC automobile actualisée, la digitalisation des opérations d'assurance, bientôt la mise en place d'un médiateur d'assurance et le règlement de réassurance ainsi que l'assurance agricole. L'ARCA est également ouverte à de nouvelles opportunités pour des investissements durables à long terme dans l'industrie de l'assurance au Burundi.



Malgré les résultats financiers globaux du secteur de l'assurance, le marché burundais des assurances présente encore des défis à relever notamment la formation de courtiers et autres intermédiaires impliqués dans la vulgarisation et la commercialisation de produits d'assurances afin de construire un marché plus attractif, plus inclusif et accessible à tous. A cet effet, Monsieur Gilbert Ndayikengurukiye, a, au nom du Secrétaire Général, lancé un conseil aux courtiers d'assurances en général et à l'association IBAB en particulier d'investir dans le renforcement des capacités de leurs membres comme indiqué dans le thème de cette conférence « **Habiliter les Courtiers d'assurance afin qu'ils puissent accroître la pénétration de l'assurance au Burundi et dans la région** ». Pour réussir ce pari, il a invité tous les courtiers d'assurances de travailler en union commune car, il est encore possible de se mettre ensemble pour former une seule association. L'ARCA, reste engagée à soutenir davantage le métier de courtage en assurance à tous les échelons comme les belles initiatives que montre l'Association des Courtiers d'Assurances du Burundi « IBAB ».



Vue partielle des participants à la conférence

La conférence a été également marquée par une présentation du Dr Ben Kajuang, PhD (UK), du College Of Insurance-Kenya sur le thème central de la conférence « Habiliter les courtiers d'assurance afin qu'ils puissent accroître la pénétration de l'assurance au Burundi et dans la région ». Il est lui aussi revenu sur le rôle des intermédiaires d'assurance pour arriver une croissance profitable du taux de pénétration.

Pour arriver à cette croissance, il a insisté sur la satisfaction des clients et d'autres mesures du régulateur visant à bien réglementer le marché, mais aussi, à promouvoir des programmes de partenariats-formation particulièrement à l'endroits des courtiers d'assurances et des acteurs du secteur des assurances en général.

Deux panels ont été organisés. L'une a porté sur les défis sur le marché burundais. Les défis que les courtiers d'assurances du Burundi trouvent qu'ils sont liés au pouvoir d'achat limité de la population, le manque de culture d'assurance mais aussi le défi lié à la formation des intermédiaires des assurances qui sont principalement impliqués dans la commercialisation des produits d'assurances.

L'autre panel a porté sur les perspectives du marché burundais des assurances où il a été question de comment promouvoir l'assurance maladie et incendie ainsi que la mise en place et la promotion des produits de micro assurance comme moyens d'accroître la pénétration de l'assurance au Burundi.

Au terme de la conférence, les participants ont dégagé des solutions possibles pour faire face aux différences faiblesses que présente le marché burundais des assurances en général



et du métier de courtage en particulier. Ces solutions impliquent d'une part, les courtiers d'assurances et, d'autre part, le régulateur.

Implications des courtiers d'assurances

- Initier ou intégrer différents programmes de partenariats-formation ;
- Travailler en synergie avec différents acteurs du métier ;
- Savoir utiliser l'outil informatique et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication pour promouvoir l'assurance ;
- Décentralisation de leurs services quitte à investir des agglomérations du pays pour commercialiser des produits d'assurances ;
- Travailler dans la satisfaction des clients.

Implications du régulateur

- Rendre facile l'ouverture du marché burundais pour que les acteurs de la région puissent collaborer étroitement avec les acteurs locaux afin d'accroître la pénétration de l'assurance ;
- Promouvoir la micro assurance ;
- La formation continue des acteurs du marché burundais des assurances, plus particulièrement les intermédiaires d'assurances.

Notez que la conférence régionale a vu la participation des courtiers membres des sociétés de courtage regroupés au sein de leur association IBAB et leurs homologues des pays de la Communauté est Africaine à savoir, les courtiers d'assurance du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie.